

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 juin 2010**

CP 10/06-02

*L'an deux mil dix, le 21 juin à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;*

*Etaient excusés : MM. Massip et Moignard.*

**CASERNE DE GENDARMERIE DE MOLIERES  
AVENANT AU BAIL – REVISION DE LOYER**

---

Aux termes d'un acte administratif en date du 27 avril 2004, le Département de Tarn-et-Garonne a donné bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale, un ensemble immobilier situé rue Larcher à Molières.

Cette location a été consentie pour une durée de 9 ans, et ce, à compter du 1er février 2004, moyennant un loyer annuel de 15 254,04 €, révisable par périodes triennales.

Je vous rappelle que la précédente révision de loyer a été validée par délibération du 26 novembre 2007 pour un montant de 17 575,37 €, à compter du 1er janvier 2007.

Après estimation des Services Fiscaux de Tarn-et-Garonne en date du 27 janvier 2010, le montant du loyer annuel de la caserne est porté à la somme de 19 115,28 €, cette modification faisant l'objet d'un avenant, prend effet à compter du 1er février 2010.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'acte administratif du 27 avril 2004 donnant bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale, un ensemble immobilier situé rue Larcher à Molières,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le nouvel avenant au bail à loyer portant sur la révision de loyer de la caserne de gendarmerie de Molières aux conditions suivantes :
  - Date d'effet : 1<sup>er</sup> février 2010,
  - Coût du loyer annuel : 19 115,28 € après estimation des Services Fiscaux ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Conseil Général, le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,